

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL719

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

### ARTICLE 23

1° A l'alinéa 1,

substituer au mot :

"alinéa",

la référence :

"IV".

2° En conséquence, au début de l'alinéa 2, insérer la référence :

"IV. - "

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la proposition de loi relative à la simplification du fonctionnement des collectivités territoriales, en cours d'examen par le Parlement et dont l'article 18 réécrit le même article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles.